

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : Aménagement/Formation balisage chemins randonnée OT-OIS / demande de participation
3co**

Séance du 04 octobre 2023

2^{ème} convocation

Délibération n°55

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 14

- dont « pour » : 14

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 30 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le mercredi 04 octobre 2023 à 17 heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zainati, BACAR SOILIH Inchat, BOINA M'ZE Salim, ANDJILANI Housseni, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maarifa, MADI OUSSENI Mohamadi, M'DALLAH Anlamati, MADIHALI Mikidadi, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, SAID Mariame.

Absents :

ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMENE Céline, ADAM Ahmed, ALLAQUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BONAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANRANI Daoudou, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, MOHAMED Zainaba, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RIDHOI Zainabou, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUFI Chaidati, YSSOUMAIL Ahamadi.

Secrétaire de séance : **MROIVILI Mouhamadi Moindjie**

Le président rappelle que si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L 2121- 10 à L 2121-12 du CGCT, le quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours francs au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (L 2121-17 du CGCT). Par conséquent, s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu la demande de subvention émanant de l'office de tourisme intercommunal et de l'office intercommunal des sports en vue de l'organisation d'une formation de guides accompagnateurs de randonnée et de balisage des sentiers de randonnée,

Vu le nombre d'inscrits (13) à ces formations dont 5 du territoire communautaire,

Considérant la nécessité d'un balisage adapté et entretenu des itinéraires de randonnée et de sports de nature,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

Décide

- **D'attribuer une subvention exceptionnelle de 7.000 € pour la mise en œuvre des formations susvisées**
- **De verser ladite subvention à parité à l'office du Tourisme Intercommunal et à l'office intercommunal des sports (3.500 € chacun)**
- **Que les crédits sont inscrits au budget au compte 657364 pour l'office du tourisme**
- **Que les crédits sont inscrits au budget au compte 65748 pour l'office des sports**
- **De mandater Monsieur le Président pour mettre en application la présente délibération.**

Fait et délibéré le 04/10/2023

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre
Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

